



Formation DDQE 2021/2022
« Développement Durable et Qualité Environnementale en Aménagement du territoire, Urbanisme, Architecture et Construction »
Caen, Normandie, 2^{ème} édition

Lancement les 16 et 17 décembre 2021

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

(à renvoyer à helene.ludmann@scop-les2rives.eu ou à l'adresse postale ci-dessous)

EMPLOYEUR :

NOM PRENOM
QUALITE

STAGIAIRE :

NOM PRENOM
DATE DE NAISSANCE
SITUATION (libéral, salarié, gérant, autre à préciser).....
PROFESSION
ENTREPRISE / STRUCTURE
ADRESSE DE L'ENTREPRISE / STRUCTURE
CODE POSTAL VILLE
TELEPHONE PORTABLE
E-MAIL.....
OPCO

Je soussigné(e) M. / Mme souhaite me pré-inscrire à la formation continue « Développement Durable et Qualité Environnementale en Aménagement du territoire, Urbanisme, Architecture et Construction » 2021/2022 DDQE Caen, 2^{ème} édition.

Date de lancement prévue : 16 et 17 décembre 2021

Tarif de la formation : 4800 € HT (5760 euros TTC) selon les modalités suivantes :

- le premier acompte de **1900 euros HT (2280€ TTC)** sera encaissé à compter de décembre 2021 ;
- le deuxième acompte de **1900 euros HT (2280€ TTC)** sera encaissé à compter de avril 2022 ;
- le solde de **1000 euros HT (1200€ TTC)** sera encaissé en juillet 2022.

Les trois chèques ou virements sont à faire parvenir lors de la signature de la convention. Pour toute autre modalité de paiement, nous contacter.

A prévoir en sus : frais de logistique pour le voyage d'études de 3 jours (hébergement, repas etc.) de 350 à 470 € HT selon le confort choisi.

Profitez d'un tarif avantageux si vous venez à 2 ou plus ! (nous consulter)

Formation prise en charge par les OPCO.

La Scop les 2 rives s'engage à réserver une place au sein de l'édition 2021/2022 de la formation DDQE Caen à chaque personne qui renverra cette fiche dûment remplie et signée, dans la limite des places disponibles.

Dans le cas où cette édition de formation ne serait pas proposée, la Scop les 2 Rives se dégage de toute responsabilité quant à cet engagement

A, le

Signature :
(et cachet entreprise)



Formation labellisée par la Branche Architecture
Label décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche.

ATTENTION : PLACES LIMITEES ! ATTENTION : PLACES LIMITEES ! ATTENTION : PLACES LIMITEES !

Scop les 2 rives